

Les services à la demande

## SAD : réservez, on vient vous chercher !



Les SAD sont des lignes de transport à la demande du **réseau Marinéo**.

Ils fonctionnent selon **un itinéraire précis et des horaires déterminés à l'avance...** à condition d'en faire la demande.

Un taxi vient vous chercher à **un arrêt SAD**.

Comme pour une ligne régulière, vous bénéficiez de la correspondance gratuite dans l'heure qui suit votre premier départ.

Ex : J'habite Hardelot et je souhaite me rendre dans le centre ville de Boulogne-sur-Mer.

### 1> LA RÉSERVATION

Appelez le **0 800 50 77 02** (N° Vert)

au plus tard **1 heure avant votre départ**.

Indiquez :

- Le nom du SAD *Ex : SAD Hardelot.*
- Le jour de votre déplacement
- L'horaire *Ex : J'ai le choix entre 8h20 ou 13h00  
-voir les horaires p84 à 87-*
- Votre arrêt de montée *Ex : Hardelot poste*
- Votre arrêt de descente *Ex : Mairie de St Etienne au Mont*

2> Votre taxi passera vous chercher à l'arrêt que vous avez choisi

### 3> LE PAIEMENT

Vous payez **le prix d'un ticket unitaire soit 1€**

si vous effectuez une correspondance avec une ligne régulière vous devez donner au conducteur de bus la contremarque transmise par le taxi en échange d'un ticket QR Code.

Pour les abonnés Marinéo, vous devez présenter votre carte Pass'Pass au conducteur de taxi qui relèvera votre nom, prénom et N° de carte. En cas de correspondance avec une ligne régulière, vous devez valider votre carte Pass Pass à la montée dans le bus.

Attention les billets sans contact ne sont pas acceptés pour le SAD.



4> Le taxi vous déposera à l'arrêt demandé. *Ex : à l'arrêt Mairie de St Etienne au Mont, je peux ensuite faire correspondance avec la ligne régulière E1 à 8h44 ou 14h04 qui m'emmènera à Boulogne-sur-Mer.*

## *Pour les personnes à mobilité réduite*

### **TPMR : Transport Personnes Mobilité Réduite**

Marinéo assure le transport des personnes à mobilité réduite dans des véhicules spécialement aménagés.

**Pour en bénéficier**, il faut être dans l'une des situations suivantes :

- Titulaire de la carte d'invalidité 80% et plus,
- En fauteuil roulant
- Atteint de cécité
- Bénéficiaire de la PCH Transport,

Pour profiter de ce service, il faut préalablement faire une demande de dossier auprès des services Marinéo par courrier :

19, rue René Cassin - Résurgat 3 62230 OUTREAU



#### **Comment ça marche ?**

- 1 > Réservez en appelant **le numéro suivant : 03.91.18.04.73**  
**du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h**  
**le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h**  
**Jours de fonctionnement :** du lundi au samedi  
de 8h45 à 19h (sauf jours fériés).
- 2 > Ce service gratuit est réservé aux résidents des 22 communes  
de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.